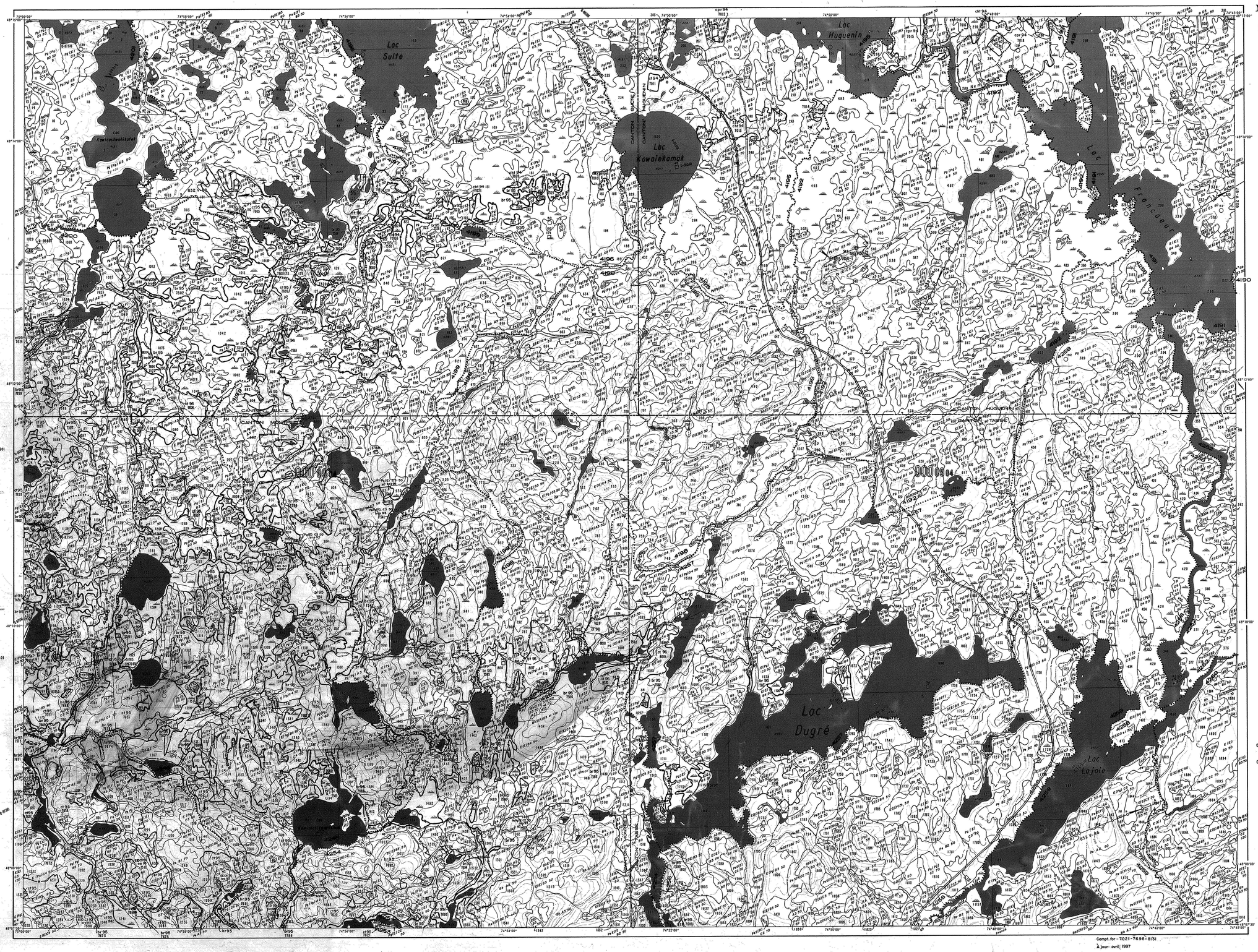

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non-pavée
Route tertiaire, rue
Voie en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Contour des peuplements
Contour des interventions
Ligne à haute tension

Lisière des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées ..... cpr
Coupe avec protection de la régénération ..... cpr
Coupe avec réserves de semenciers ..... crs
Coupe progressive d'ensemencement ..... cpe
Coupe par bandes ..... cpb
Coupe à diverses fins et dépassant des tiges d'avenir ..... dcd
Coupe de jardinage ..... cj
Reboisement (sur sol à plat) ..... rpl
Plantation en sillons ..... psi
Plantation en récipients ..... pr
Plantation de boutures ..... pb
Ensemencement ..... ens
Ensemencement naturel ..... ena
Récolte dans les bâtes à boisées (extérieur libres) ..... ecl

N.B. Ces interventions n'ajoutent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— R sapin et/ou épinette blanche
— R épinette noire et/ou épinette rouge
— R pin blanc et/ou pin rouge
— R pin blanc
— R pin gris
— R mélèze
— R pruche
— R cèdre
— R feuillus (station)
Pinèdes
(épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— R thuya (cèdre)
— R mélèze
— R pin blanc et/ou pin rouge
— R pin rouge
— R pin blanc
— R pin gris
— R sapin et/ou épinette
(plantation d'épinette blanche)
(plantation d'épinette de Norvège)
(plantation d'épinette noire)
(plantation de pin sylvestre)
Sapinières
(le sapin et/ou l'épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— R thuya (cèdre)
— R épinette noire et/ou épinette rouge
— R pin blanc et/ou pin rouge
— R pin rouge
— R pin gris
— R mélèze
— R pruche
(plantation de sapin baumier)
Pinèdes à pin blanc
— avec pin rouge
— avec épinette (épinette occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— avec thuya (cèdre)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge
— avec mélèze
— avec pin blanc
— avec pin rouge
— avec sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Pinèdes à pin rouge (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— R épinette noire et/ou épinette rouge
— R mélèze
— R pin blanc et/ou pin rouge
— R pin rouge
— R pin gris
— R sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Pinèdes à pin gris (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— R épinette noire et/ou épinette rouge
— R mélèze
— R pin blanc et/ou pin rouge
— R pin gris
— R sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Cédrières (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— R épinette noire et/ou épinette rouge
— R mélèze
— R pin blanc et/ou pin rouge
— R pin rouge
— R pin gris
— R pruche
— R sapin et/ou épinette blanche
(plantation de thuya)
Pruchières (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— R thuya (cèdre)
— R épinette noire et/ou épinette rouge
— R mélèze
— R pin blanc et/ou pin rouge
— R pin gris
— R pin rouge
— R sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
MÉLÈZES (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— R épinette noire
— R thuya (cèdre)
— R pin blanc et/ou pin rouge
— R pin gris
— R pruche
— R sapin et/ou épinette blanche
(plantation)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris
— avec pin blanc
— avec pin rouge
— avec résineux
— avec thuya (cèdre)
— avec épinette noire ou rouge
Bouleaux à bouleaux blancs avec sapin
— avec épinette noire ou rouge
— avec pin gris
— avec pin blanc
— avec pin rouge
— avec épinettes
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc
Peuplerais avec sapin
— avec pin gris
— avec pin blanc
— avec pin rouge
— avec épinette noire ou rouge
Cédrières avec résineux
Erablières rouges avec résineux
Mélangés à feuillus tolérants
— sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences tolérantes
— d'essences tolérantes
— sur station humide
Peuplerais
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— bouleaux jaunes
Peuplerais
Erablières rouges
Erablières à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— à bouleaux jaunes
— à frênes
— à feuillus d'essences intolérantes
— à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érables à sucre
— de bouleaux jaunes
— de frênes
— de peuplier hybride
— de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jumeau

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terres agricoles
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle par bande
Coupe partielle par trouée
Coupe partielle plus épinettes légère
Chablis partiel
Epidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche vivantes: ⊖ 15-50% ⊕ 51-99%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis totale
Epidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101-140 "
160 "	141 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-90 (ans)	30-70 (ans)
90-30 "	30-90 "
60-30 "	30-60 "
90-60 "	60-90 "
60-30 "	60-30 "
90-30 "	60-30 "
60-30 "	90-30 "

FORÊT HÉQUIENNE

Peuplements majoritaires de tiges entre 0 et 30 ans
Peuplements majoritaires de tiges entre 0 et 60 ans
Peuplements majoritaires de tiges plus de 60 ans

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Faible	0 à 30%	
Modérée	31 à 40%	
Forte	41 à 50%	
Abrupte	51% et plus	

Pente faible accentuée de pente forte
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 cp 50-6 G
— densification
— classe de pente
— classe d'âge
— perturbation
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous group. d'essences
— groupement d'essences

R C5 c65 O1
— classe de pente
— classe d'âge
— année de l'origine
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : GAUTHIER, PARENT & ASS. / SIGNATURE :
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : / SIGNATURE :

Carte forestière { Photographie aérienne : 1987 / Année de publication : 1988 / Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1 / 11 / 97
Déclinaison magnétique : 16° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 4
Unité de gestion 43-2
Unité d'aménagement .....
Unité de sondage 4
000 09 04
Mode de tenure ou de gestion .....
Bloc d'aménagement .....
Concessionnaire ou autres .....
Bassin hydrographique 31 6 5
Bassin primaire .....
Bassin secondaire .....
Unité de gestion privée .....
Municipalité 84 9 0 0
Division de recensement .....
Municipalité .....
Cadastre .....
Parcelle ..... 4257 *
Région écologique ..... 8 c 2
Municipalité régionale de comté ..... MRC 480 LE HAUT ST-MAURICE

* Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-B-6 S.E.	32-B-7 S.O. S.E.	32-B-8 S.O. S.E.
N.E.	N.O. N.E.	N.O.
32-B-3 S.E.	32-B-2 S.O. S.E.	32-B-1 S.O. S.E.
N.E.	N.O. N.E.	N.O.
31-O-14	31-O-15	31-O-16

32 B/2 N. O.